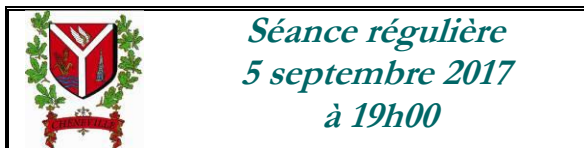


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 5 septembre 2017, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: madame Nicole Viens, madame Nathalie Evrard, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : monsieur Gaétan Labelle

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2017-09-257**

#### **Ouverture de la séance**

Il est proposé par madame Nicole Viens  
et résolu

**QUE,**

La présente séance est ouverte à 19 h, en gardant le varia ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL**

**2017-09-258**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Nicole Viens  
et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2017-09-259**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 août 2017**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 7 août 2017;

Il est proposé par madame Nathalie Evrard  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. RAPPORT DES COMITÉS**

**Gaétan Labelle siège n° 1**

Transport, Bâtiments municipaux, Traitement des eaux usées

**Nicole Viens siège n° 2**

Ressources humaines, Transport adapté, Matière résiduelle, O.M.H., Urbanisme, Centre Saint-Paul/Bibliothèque

**Nathalie Evrard siège n° 3**

Politique familiale, Centre Saint-Félix/Loisirs, Parcs et Terrains

**Normand Bois siège n° 4**

Sécurité publique, Transport, Aqueduc, Traitement des eaux usées

**Sylvie Potvin siège n° 5**

Ressources humaines, Bâtiments municipaux, Coop Santé, Urbanisme

**Yves Laurendeau siège n° 6**

Sécurité publique, Centre Saint-Félix/Loisirs, Aqueduc, Parcs et Terrains

### **4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS/URBANISME ET VOIRIE**

**Le rapport en urbanisme, travaux publics et aqueduc et la liste des permis ont été déposés pour le mois d'août 2017.**

### **5. DOSSIERS À TRAITER**

**5.1. 2017-09-260**

**Autorisation paiement facture - Asisto Inc.- Rue Pilon**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facturation d'Asisto Inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance du remplacement de l'égout pluvial sur la rue Pilon;

**ATTENDU QUE** la facture est au montant de 5 655.00 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 6 501.84 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte # 02-32001-523.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.2. 2017-09-261**

**Autorisation paiement facture - Asisto Inc.- Projet égout**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facturation d'Asisto Inc. pour l'accompagnement dans l'élaboration d'une demande de subvention pour le projet d'égout pour le périmètre urbain;

**ATTENDU QUE** la facture est au montant de 6 184.00 \$ plus les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** ce montant représente 35% du mandat;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nicole Viens  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 7 110.63 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte # 03-61000-000.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3. 2017-09-262**

**Rémunération du personnel électoral**

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités CL.R.Q., C.E-2.2, le Conseil de la municipalité de Chénéville peut établir un tarif de rémunération pour son personnel électoral;

**ATTENDU QUE** le tarif de rémunération sera le suivant :

**1. Rémunération du président d'élection relative à la confection de la liste électorale; à sa révision; à la préparation de la formation des candidats et du personnel électoral; et à leurs formations respectives;**

• Par électeur	0.80 \$
• Préparation des avis aux électeurs et envoi	285.00 \$
• Le jour du vote par anticipation	357.00 \$
• Le jour du scrutin	536.00 \$
• Par session de formation du personnel électoral	32.00\$

**2. Rémunération du secrétaire d'élection équivaut à 75% de la rémunération perçue par le président d'élection à savoir : la rémunération relative à la confection de la liste électorale; à sa révision; à la préparation de la formation des candidats et du personnel électoral;**

• Par électeur	0.60 \$
• Préparation des avis aux électeurs et envoi	213.75 \$
• Le jour du vote par anticipation	267.75 \$
• Le jour du scrutin	402.00 \$
• Par session de formation du personnel électoral	32.00\$

**3. Rémunération des scrutateurs**

Taux de 15.25 \$ de l'heure

**4. Rémunération des secrétaires du bureau de vote**

Taux de 13.50 \$ de l'heure

**5. Rémunération du président et des membres de la table de vérification**

Taux de 12.75 \$ de l'heure

**6. Rémunération du préposé au maintien de l'ordre et à l'information**

Taux de 14.06 \$ de l'heure

**7. Rémunération du personnel de la commission de révision**

- Réviseur et secrétaire réviseur 15.75 \$ / heure
- Agent réviseur : 13.50 \$ / heure

**8. Rémunération relative à la formation du personnel électoral**

- Le personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération de 32.00 \$ pour toute session de formation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte le tarif de rémunération du personnel électoral;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 02-14000-345.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.4. [2017-09-263](#)**

**Demande d'un taux de taxation uniformisé CSCV et Western Québec**

**ATTENDU QUE** le taux de taxe de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) est beaucoup plus élevé que celui de la commission scolaire Western Québec;

**ATTENDU QUE** tout propriétaire sans enfant fréquentant une école sur le territoire peut choisir de payer ses taxes scolaires à la commission scolaire anglophone ou francophone de son territoire;

**ATTENDU QUE** cette situation peut causer la fermeture de certaines écoles de la CSCV dans notre région;

**ATTENDU QUE** certaines régions dans la province de Québec bénéficient d'un taux de taxation scolaire uniformisé;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande au Gouvernement du Québec que la loi soit modifiée afin qu'un taux de taxation uniformisé soit imposé à toutes les commissions scolaires présentes dans notre région.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.5. 2017-09-264**

**Participation au projet de dépliant d'information sur les matières résiduelles de la MRC de Papineau**

**ATTENDU QUE** la MRC de Papineau projette de concevoir un dépliant qui sera distribué dans chaque logement des municipalités participantes afin d'informer les citoyens sur les matières acceptées lors des différentes collectes et à l'écocentre et en y mettant l'emphase sur l'amélioration des performances de la collecte collective;

**ATTENDU QUE** le programme *Amélioration de la performance – édition 2017* de Tricentris offre une subvention de 0.50\$ par citoyen afin de mettre en place des projets visant à améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables issues de la collecte sélective;

**ATTENDU QU'** une demande a été acheminé à la municipalité de Chénéville afin de participer à ce projet commun et d'accepter que la subvention du programme *Amélioration de la performance – édition 2017* soit versée à la MRC afin de réaliser ledit projet;

**ATTENDU QU'** un nombre minimal de municipalités doit participer afin de s'assurer de la viabilité du projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

La municipalité de Chénéville participe au projet de réalisation et de distribution d'un dépliant afin d'informer les citoyens sur les matières acceptées lors des différentes collectes et à l'écocentre et en y mettant l'emphase sur l'amélioration des performances de la collecte sélective;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte que la subvention du programme *Amélioration de la performance – édition 2017* de Tricentris soit versée à la MRC de Papineau afin de réaliser ledit projet;

**QUE,**

La municipalité de Chénéville ne fera pas de demande au programme *Amélioration de la performance – édition 2017* de Tricentris;

**QUE,**

Madame Suzanne Prévost, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit mandatés pour assurer un suivi dudit projet et de compléter tous les documents qui lui sont associés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.6. 2017-09-265

**Adoption du règlement 2017-083 modifiant le règlement 2016-060 relatif aux permis et certificats**

**ATTENDU QUE** le conseil juge à propos de modifier le règlement 2016-060 relatif aux permis et certificats;

**ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance régulière du Conseil municipal tenue le 7 août 2017;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a également été adopté lors de la séance ordinaire du 7 août 2017;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le règlement 2017-083 :

**ARTICLE 1**

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

L'article 12, intitulé «*Terminologie*» est modifié par l'ajout du texte suivant :

**Conteneur**

Caisse conçue pour contenir toutes sortes de marchandises.

**ARTICLE 3**

L'article 18, intitulé «*Tarifs d'honoraires*» est modifié comme suit :

- 2) Permis de construction pour un nouveau bâtiment :
  - c) bâtiment complémentaire : 45\$
- 3) Permis de construction pour l'agrandissement ou la transformation d'un bâtiment :
  - c) bâtiment complémentaire : 30\$
- 4) Certificats d'autorisation :
  - d) abattage d'arbres sur une superficie égale ou supérieure à un (1) hectare ou pour extraire un volume de bois supérieur à trente-cinq (35) cubes solides : 100\$
  - f) autre certificat d'autorisation : 35\$

**ARTICLE 4**

Le texte de l'article 22, intitulé «*Renouvellement des permis et certificats*» est remplacé par le texte suivant :

Tout permis ou certificat peut être renouvelé. Lors du premier renouvellement, le tarif d'émission du permis ou du certificat est le même que le tarif initial. Le tarif applicable à chacun des renouvellements subséquents est le double du tarif de renouvellement qui l'a précédé.

**ARTICLE 5**

Le présent règlement apporte des modifications au règlement d'urbanisme #2016-060 relatif aux permis et certificats.

## ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Gilles Tremblay, maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Prévost, directrice générale

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### Calendrier

Avis de motion : 7 août 2017

par la résolution : 2017-08-237

Adoption du projet de règlement : 7 août 2017

par la résolution : 2017-08-238

Adoption du règlement 2017-083: 5 septembre 2017

par la résolution : 2017-09-265

Entrée en vigueur: 6 septembre 2017

#### 5.7. 2017-09-266

##### **PRRL volet RIRL – Demande d'aide financière pour la réalisation des travaux sur la montée Vinoy Ouest**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la Municipalité de Chénéville a pris connaissance des modalités d'application du Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Chénéville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) pour la réalisations de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, pour la montée Vinoy;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Papineau a obtenu un avis favorable du MTMDET

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nathalie Evrard  
et résolu

#### **QUE,**

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL pour la montée Vinoy.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.8. 2017-09-267

##### **150 pieds de fossés montée Dinel –Soumission d'Excavation Proulx et fils**

**ATTENDU QU'** Excavation Proulx et fils Inc. soumissionne pour un montant de 400.00\$ plus les taxes applicables pour creuser un fossé sur une distance de 150 pieds sur la montée Dinel;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission d'Excavation Proulx et fils Inc. au montant de 400.00\$ plus les taxes applicables pour les travaux ci-haut mentionnés;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 02-32001-523.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.9. 2017-09-268**

**Autorisation de passage – Club Quad de la Petite-Nation**

**ATTENDU QUE** le Club Quad Petite-Nation doivent faire des modifications à leur tracé existant et leurs membres devront circuler en véhicules tout-terrain (VTT) sur le terrain du matricule #1683-49-4010 qui a donné l'autorisation nécessaire;

**ATTENDU QUE** comme les VTT devront également passer sur certaines routes de notre municipalité, nous devons autoriser une demande de passage afin de circuler en VTT sur celles-ci;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise les responsables du Club Quad Petite-Nation à faire les démarches nécessaires auprès des ministères concernés afin de circuler en VTT sur notre territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.10. 2017-09-269**

**Avis de motion – Règlement 2017-078 modifiant le règlement de zonage**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville désire modifier le règlement de zonage et a fait les démarches nécessaires en ce sens (adoption d'un premier projet et consultation publique);

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 445 du Code municipal, un avis de motion doit précéder l'adoption d'un règlement;

**ATTENDU QU'** il y aura dispense de lecture puisqu'une copie du règlement est remise avec l'avis de motion;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu



**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte l'avis de motion du règlement numéro 2017-078 modifiant le règlement de zonage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.11. 2017-09-270**

**Adoption du second projet de règlement 2017-078**

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 445 du Code municipal, la présentation du projet de règlement doit précéder l'adoption d'un règlement;

**ATTENDU QU'** il y aura dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement est remise avec l'avis de motion;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le second projet de règlement numéro 2017-078 modifiant le règlement de zonage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.12. 2017-09-271**

**Avis de motion – Règlement 2017-079 modifiant le règlement de lotissement**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville désire modifier le règlement de zonage et a fait les démarches nécessaires en ce sens (adoption d'un premier projet et consultation publique);

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 445 du Code municipal, un avis de motion doit précéder l'adoption d'un règlement;

**ATTENDU QU'** il y aura dispense de lecture puisqu'une copie du règlement est remise avec l'avis de motion;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte l'avis de motion du règlement numéro 2017-079 modifiant le règlement de lotissement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.13. 2017-09-272  
Adoption du second projet de règlement 2017-079

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 445 du Code municipal, la présentation du projet de règlement doit précéder l'adoption d'un règlement;

**ATTENDU QU'** il y aura dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement est remise avec l'avis de motion;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le second projet de règlement numéro 2017-079 modifiant le règlement de lotissement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. CORRESPONDANCE**

**C-001 Demande de salle sans frais – Cercle des Fermières – Ajout de journées et renouvellement**

Le conseil de la municipalité de Chénéville reçoit le dépôt d'une demande d'ajout de journées de location de salle sans frais de la part du Cercle des Fermières. La demande sera étudiée pour voir s'il est possible d'y donner suite, mais pour l'instant, les membres du Cercle des Fermières continuent d'avoir accès à la salle les lundis et jeudis.

**7. VARIA**

**A) 2017-09-273**  
**Don – Atelier de formation socioprofessionnelle de la Petite-Nation**

**ATTENDU QUE** l'Atelier de formation socioprofessionnelle de la Petite-Nation (Atelier FSPN) organise la deuxième édition du *Marchethon Pas-à-Pas avec Jacques*, une activité de financement qui servira à l'acquisition de matériel technologique pour les personnes non-voyantes;

**ATTENDU QUE** l'Atelier demande des commandites et aimeraient déposer des boîtes à nos bureaux afin d'amasser des dons;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville fasse don d'un montant de 100.00\$ à l'Atelier FSPN et autorise le dépôt de boîtes de dons;

**QUE,**

La dépense soit prise au compte # 02-70290-970.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**B) 2017-09-274**

**Autorisation pour affichage appel d'offres – Travaux rue Pilon – Phase 2**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu les plans et devis de la deuxième phase des travaux qui doivent être effectués à l'égout pluvial de la rue Pilon suite au bri survenu en avril 2017 sur cette rue;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'appel d'offres pour ces travaux d'égout pluvial, de chaussée et de pavage, madame Suzanne Prévost, directrice générale doit être autorisée à afficher l'avis sur SE@O ainsi que dans le journal Constructo;

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale, madame Suzanne Prévost, à publier l'avis d'appel d'offres sur SEAO ainsi que dans le journal Constructo pour la deuxième phase des travaux de la rue Pilon.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C) 2017-09-275**

**Plainte à la Sureté du Québec – Chiens dangereux**

**ATTENDU QUE** le 3 septembre 2017, un chien dangereux se promenait dans le village et une citoyenne a téléphoné à la Sureté du Québec pour que les policiers interviennent;

**ATTENDU QUE** la Sûreté du Québec n'est pas intervenue et c'est l'inspecteur municipal qui s'est occupé d'attraper le chien dangereux;

**ATTENDU QUE** la municipalité n'est pas équipée pour faire la gestion des chiens dangereux et la Sureté du Québec a mentionné à de maintes reprises, lors de rencontres avec la municipalité, que cette problématique est de leur ressort;

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale, madame Suzanne Prévost, à faire une plainte à la Sureté du Québec concernant la gestion des chiens dangereux et particulièrement la situation vécue le 3 septembre dernier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**D) Dépôt d'une lettre de la Ligue de Balle Groupe Yves Gagnon**

Le conseil de la municipalité de Chénéville reçoit le dépôt d'une lettre de la Ligue de Balle Groupe Yves Gagnon concernant le terrain de baseball qui a été récemment réaménagé.

**8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

2017-09-276

**ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

**QUE,**

Le conseil adopte les chèques numéro # 9949 à # 9978 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/08/2017 et dont le total se chiffre à **69 921.67 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **19 928.00 \$**;

**QUE,**

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **89 849.67 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

---

Suzanne Prévost, Directrice générale

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

2017-09-277

**ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par madame Nicole Viens

**QUE,**

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois d'août 2017 au montant total de **28 333.37 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. PAROLE AU PUBLIC**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2017-09-278

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame Nicole Viens  
et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 19h30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Gilles Tremblay, Maire

---

Suzanne Prévost, Directrice générale  
Secrétaire-trésorière